



*Les zones franches
Une stratégie de développement
spatiale réfléchie*

Marwane Mansouri



Les zones franches

Des espaces déterminés du territoire douanier où les activités industrielles et de service qui y sont liées sont soustraites :

- à la législation et à la réglementation douanière
- et à celles relatives au contrôle du commerce extérieur et des changes.

Objectif des Zones franches :

Offrir à l'investisseur une opportunité unique d'investissement dans un environnement protégé et de libre échange avec les avantages suivants :

Un régime douanier spécial

- Exonération des droits d'importation ;
- Exonération des taxes et surtaxes à l'importation ;
- Exonération des taxes sur la consommation, la production et/ou l'exportation des marchandises ;
- Procédures douanières simplifiées ;
- Absence de contrôle des changes.

Un régime fiscal attrayant :

- Exonération des droits d'enregistrement et de timbre pour la constitution ou l'augmentation du capital et pour les acquisitions des terrains ;
- Exonération de la taxe professionnelle pendant 15 ans ;
- Exonération de la taxe sur les services communaux pendant 15 ans ;
- Exonération de l'impôt sur les sociétés durant 5 ans et réduction du taux de l'I.S à 8,75% pendant les 20 années qui suivent l'exonération de 5 ans ;
- Exonération de l'impôt sur le revenu durant 5 ans et un abattement de 80 % au titre de l'IR et ce, pendant les 20 années qui suivent l'exonération ;
- Exonération de la taxe sur les produits des actions, assimilés pour les non résidents ;
- Exonération de la TVA sur les marchandises.

Commerce extérieur

- les entrées de marchandises dans les Z.F.E. ainsi que leur sortie de ces zones ne sont pas soumises à la législation relative au contrôle du commerce extérieur.

Régime des changes libre

- les entrées et sorties de marchandises ne sont pas soumises à la législation relative au contrôle des changes
- Liberté totale de change, quels que soient la nationalité et le lieu de résidence de l'opérateur au profit des opérations commerciales, industrielles et de services réalisées avec l'étranger par les entreprises installées dans les Z.F.E.
- les règlements des opérations réalisées à l'intérieur de ces zones doivent être effectués exclusivement en monnaies étrangères convertibles

Une stratégie de développement spatiale réfléchie

Les zones franches opérationnelles

La Zone Franche du Port de Tanger (1961):

- Première zone franche qu'a connue le Maroc.
- créée à partir du 1er Janvier 1962 dans l'enceinte portuaire de Tanger
- Offre un régime fiscal préférentiel qui prévoit notamment que les opérations effectuées à l'intérieur de la zone, ainsi que les bénéfices ou gains réalisés soient exonérés de tout impôt et taxe.
- Offre un régime douanier de faveur

Les zones franches opérationnelles**La Zone Franche d'exportation de Tanger (2001) :**

- Se veut la terre d'accueil par excellence des investisseurs
- une zone franche industrielle dont l'activité est principalement orientée vers l'export
- Superficie totale de 350 hectares
- Une extension de 150 ha est prévue à l'horizon fin 2008
- En 2008, 379 entreprises industrielles y sont installées :
 - créant plus de 42 000 emplois
 - totalisant un chiffre d'affaire 2007 de plus de 1 milliard d'euros.
 - Avec un investissement de 622 833 K \$
- Bénéficie d'un régime fiscal des plus avantageux et est desservie par un grand port.
- mitoyenne à l'aéroport international de Tanger et dispose d'une main d'œuvre hautement qualifiée et à faible coût.

Les zones franches opérationnelles

La Zone Franche d'exportation de Tanger :

Les activités des entreprises qui peuvent s'installer dans cette zone sont :

- l'agro-industrie ;
- Les industries textile et cuir
- Les industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques
- les industries chimiques et parachimiques
- les services liés aux activités visées ci-dessus.

Répartition des sociétés implantées à la zone franche de Tanger par secteur d'activité au 31/12/2007

Secteur d'activité	Nombre de sociétés		Montant d'investissement		Emplois prévus
		(En %)	(en k \$)	(En %)	
Services	146	41,36	152 619	25	3367
Industries Métallurgiques, Electriques et Mécaniques	90	25,50	302 571	49	13638
Textile et cuir	78	22,10	115 941	19	16899
Chimie et parachimie	28	7,93	31 250	5	1974
Agro-industrie	11	3,12	20 451	3	1349
Total Général	353	100%	622 833	100	37227

Source : Direction des Investissements sur la base de données de Tanger Free Zone

D'autres zones franches opérationnelles avant la fin de l'année 2008 :

Trois Zones Franches adossés au projet « Tanger Med » comprenant :

Zone Franche logistique

-> Cet espace comprend la zone décrétée d'une superficie de 250 ha dont la première tranche de 30 ha sera opérationnelle en octobre 2008.

-> Une extension de cette zone a été mise à l'étude, suite au lancement de

Des zones franches Industrielles, Meloussa I et II

situées dans la région de Tanger-Tetouan qui cibleront principalement des industries de production à vocation export ;

Une zone franche

commerciale «duty free» / commerciale de 200ha à F. 1



III- Une stratégie de développement spatiale réfléchie

D'autres zones franches sont prévues ou en cours de réalisation :

- **La Zone franche de Nador au nord-est du Maroc ;**
- **Zones franches de Dakhla et Lâayoune : Deux zones franches sont programmées dans la région sud du pays précisément à Lâayoune (15 Ha) et Dakhla (10,5 Ha). Une étude de programmation et de développement de ces deux zones est en cours de réalisation ;**
- **Zone franche de Fès : A l'étude au niveau régional.**

MENA OCCDE

MERCI

Zones Franches au Maroc